

ARRETE PERMANENT

Envoyé en préfecture le 05/05/2022

Reçu en préfecture le 05/05/2022

Affiché le

ID : 041-214101982-20220502-237B-AR

Berger
Levrault



237/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE COMMUNE DE SAINT-AIGNAN

Objet : Commune de Saint-Aignan – Zone d'emplacement de stationnement à durée limitée avec contrôle par disque - Réglementation de circulation et de stationnement

Le Maire de SAINT-AIGNAN,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété relatif à la signalisation routière,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 1^{ère} et 8^{ème} parties,
Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement sur toute la commune de Saint-Aignan

ARRETE

ARTICLE 1 : À compter du 02 mai 2022, il est instauré une zone de stationnement d'une durée limitée de 1 heure 30 minutes, par contrôle de disque, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Les rues suivantes sont concernées :

- Rue Constant Ragot (partie comprise entre la rue Paul Boncour et la place Wilson)
- Place de la Paix
- Rue Paul Boncour
- Rue de l'Eglise

ARTICLE 2 : À compter du 02 mai 2022, il est instauré des emplacements de stationnement limité à 30 minutes, par contrôle de disque, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures, aux endroits suivants :

- Intersection rue Constant Ragot / rue Rouget de Lisle,
- 33 rue Rouget de Lisle,
- Au carrefour des rues Rouget de Lisle et rue Championnerie (pharmacie),
- Place de Tettngang,
- 28 rue Constant Ragot,
- Rue Anatole France,
- 7 Avenue Gambetta,

ARTICLE 3 : Les prescriptions du présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°102/2015 en date du 30 mai 2015 ainsi que l'arrêté n°52/2021 en date du 03 février 2021

ARTICLE 4 : Tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT-AIGNAN
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de SAINT-AIGNAN
- L'Agent de Surveillance de la Voie Publique



Fait à Saint-Aignan, le 02 mai 2022
Maire

Eric CARNAT